



COMMUNE DE PENTHALAZ
Municipalité

Préavis municipal n° 06 - 2011

Relatif à la pose d'un éclairage sur les terrains de football « B » et « C » ainsi qu'au changement des luminaires du terrain « A »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

HISTORIQUE

Notre club de football local est en constante évolution, notamment en ce qui concerne la formation des Jeunes, d'où une utilisation plus fréquente des divers terrains.

Le terrain « A », situé aux abords de la Venoge, est plus fragile, surtout au printemps et en automne à cause de l'humidité. Il ne supporterait pas une occupation journalière faute de quoi il serait très rapidement détruit. C'est pour cette raison que ce terrain est le moins utilisé des 3 sites du club (Penthaz, Penthaz et Daillens). Le club l'économise en le réservant prioritairement aux matchs de championnat de la 1ère équipe.

De plus, l'éclairage date de l'époque 1965-1970 et ne fonctionne plus à satisfaction ; mais ce dernier ne peut plus être modifié compte tenu qu'il se trouve dans le périmètre du PAC Venoge ainsi que dans celui du Canal d'Enteroche (PEC 112) ! La luminosité ne permet plus de jouer, ni de s'entraîner dans des conditions normales.

Afin que tous les footballeurs puissent s'entraîner dans des conditions optimales, nous avons répondu à la demande du FC Venoge et avons mis en place en 2006 un éclairage provisoire sur les terrains «B et C».

Après plusieurs recherches, l'entreprise Favez-énergie, spécialiste dans le domaine, nous a fait une proposition pour la pose et la location de 3 mâts de 12 m.

- 2 Mâts coté entraînement du terrain « B »
- 1 mât coté juniors pour le terrain « C »

PREAMBULE

En 2009, suite à une assemblée générale du club de football, il nous est signalé que la pose provisoire des 3 mâts répond parfaitement à la demande du club. C'est pourquoi, la Municipalité a entrepris les démarches auprès de l'entreprise Favez-énergie pour l'achat de ces 3 mâts.

Le projet a été mis à l'enquête publique « du 14 novembre au 14 décembre 2009 » avant d'être soumis à l'approbation des membres de notre Conseil communal.

Le canton a accepté la pose de 2 mâts (1 sur le terrain «C» et 1 sur le terrain «B») mais pas pour le 2^{ème} mât sur le terrain «B» situé dans la zone inconstructible du PEC 112.

Une demande de dérogation a été effectuée et une procédure a été lancée auprès du Tribunal administratif. C'est uniquement au printemps 2011 que l'affaire a été bouclée et qu'une solution a été trouvée.

Une mise à l'enquête complémentaire, en déplaçant quelque peu le mât hors de la zone de non bâtir, a été publiée du 09.04 au 09.05.2011 et cette procédure s'est déroulée sans encombre. Actuellement, il nous est donc possible de mettre ces 3 mâts en place.

MISE EN OEUVRE

Une demande de subside a été faite auprès du secteur associatif du Service de l'éducation physique et du sport. Après examen de notre requête, le service concerné nous a annoncé qu'il participerait aux travaux. La décision de participation a une durée de 3 ans, respectivement jusqu'au 1^{er} décembre 2012.

Afin de pouvoir éclairer le terrain « B », des luminaires du terrain « A » ont été provisoirement orientés dans sa direction. Les projecteurs du terrain « A » doivent être changés car ils datent de 1970.

1. La pose de l'éclairage des terrains « B » et « C »

Terrain « B »

- Creuse et mise en place de 2 fondations provisoires de 2.5 to (pour mâts jusqu'à 12 m) ;
- Fourniture et mise en place de 2 mâts de 12 m avec potence pour 2 projecteurs ;
- Fourniture et mise en place de 4 projecteurs PHS 2008 équipés de lampe 2'000 W ;
- Fourniture de 2 coffrets avec ballast (self) ;
- Tirage des câbles dans les mâts et raccordement.

Terrain « C »

- Creuse et mise en place d'une fondation provisoire de 2.5 to (pour mâts jusqu'à 12 m) ;
- Fourniture et mise en place d'un mât de 12 m avec potence pour 2 projecteurs ;
- Fourniture et mise en place de 2 projecteurs PHS 2008 équipés de lampe 2'000 W ;
- Fourniture d'un coffret avec ballast (self) ;
- Tirage des câbles dans le mât et raccordement.

Total y compris main-d'œuvre et véhicules env. CHF 35'0000.— HT.

Tableau de commande des mâts

Fourniture, pose et raccordement d'un tableau de distribution pour l'alimentation des 3 mâts.

Pose d'un canal PVC sur le mur du vestiaire.

Adjonction d'un groupe de disjoncteurs dans le coffret existant.

Alimentation du nouveau coffret en 3 x 32A.

Installation d'un interrupteur à clé commandant les trois mâts ensemble.

Total tableau de commande env. CHF 3'500.— HT.

Travaux effectués par le personnel extérieur.

Tranchée pour connexion, mise sous terre, liaison du câblage vers le tableau de commande.

2 jours / 2 hommes env. CHF 2500.--.

Total pour la pose des 3 mâts env. CHF 41'0000.-- HT

2. Echange des luminaires terrains « A »

- Projecteur PSH DF 2008 pour lampe iodure 2000 W
- Lampe HRI-TS 2000 W NL
- Ballast

>> Terrain "A" 12 pces env. CHF 30'600.-- HT

>> Terrain "B" 3 pces env. CHF 7'650.-- HT

>> Déplacement env. CHF 100.-- HT

Total changement luminaires sur mâts terrain « A » env. CHF 38'350.—HT

RECAPITULATION DES COÛTS

<i>Objet</i>	<i>Détail</i>	<i>s/totaux</i>	<i>Total</i>
Eclairage terrains B & C			
Modification partielle de l'installation	35'000		
Tableau de commande électrique	3'500		
Main-d'œuvre du Service extérieur (imputations internes)	2'500	41'000	
Eclairage terrains A & B			
Echange standard des luminaires	38'350	38'350	
Frais d'enquête et honoraires divers		5'000	
Divers et imprévus, env. 3%		2'650	
TVA 8,0 % (sans les imputations internes)		7'000	
Total de l'investissement TTC			94'000

RECAPITULATION DES RECETTES

Nous pouvons compter sur une subvention cantonale du Service de l'éducation physique et du sport, par son Fonds du sport, d'un montant de CHF 14'000.-.

FINANCEMENT

La dépense nette selon les 2 chapitres précédents, représente un montant de CHF 80'000.-.

Cet investissement était prévu dans la planification financière 2006-2011, sous le projet N° 407, comme « intention » dans un degré de priorité « souhaitable », pour un montant de CHF 80'000.-.

Un fonds de réserve pour « équipements sportifs & places de jeux » figure dans nos comptes et présente un solde de CHF 600'000.-. De ce dernier, il faut déduire la part affectée de CHF 400'000.- pour le financement des travaux en cours de la piscine. Il faut également tenir compte d'un montant de CHF 50'000.- réservé pour le skate-parc. Il est donc possible de procéder à l'amortissement par prélèvement sur le solde du Fonds de réserve 9.282.03 pour équipements sportifs, et ainsi de financer la dépense nette par la trésorerie courante.

En ce qui concerne les autres financements « sportifs » tels que le pavillon du Tennis Club, et la rénovation de la place de sport du Cheminet, nous procéderons par emprunt pour leurs consolidations.

CHARGES BUDGETAIRES ANNUELLES

D'une part, du fait de son financement par prélèvement sur le fonds de réserve et paiement par la trésorerie courante, il n'y aura aucune charge annuelle d'amortissement et d'intérêt. D'autre part, l'électricité de la Romande Energie pour l'éclairage des stades est refacturée par la Commune au FCV.

Il n'y aura donc aucune charge budgétaire supplémentaire de plus, exceptés quelques frais d'assurances mais il n'y aura plus la location des mâts provisoires.

PLAFOND D'ENDETTEMENT

Situation par rapport au plafond d'endettement		
Catégorie	Détail	Récapitulation
Selon bilan au 19 août 2011: (endettement actuel)		11'723'418
9.20 Engagements courants (créanciers)	604'918	
9.21 Dettes à court terme (cptes constr. en cours)	860'599	
9.25 Passifs transitoires	-	
Dettes à court terme	1'465'518	
9.22 Emprunts à moyen & long terme (consolidés)	10'212'900	
9.23 Engagements envers des fonds spéciaux	45'000	
Dettes à moyen et long terme	10'257'900	
Selon préavis en cours :		4'089'610
Préavis voté, solde emprunt à venir (Giratoire Gare)	157'671	Compris partiellement dans 9.21 et 9.22 ci-dessus
Préavis voté, solde emprunt à venir (PDDE-PGEE)	106'600	
Préavis voté, solde emprunt (Cduite EP-PPA, étape 1)	-	LDR dans 9.22 ci-dessus
Préavis voté, solde emprunt à venir (Cduite EP-PPA, étape 2)	798'300	Financé provisoirement par trésorerie courante
Préavis voté, solde emprunt à venir (Cduite EP-PPA, étape 3)	353'039	Financé provisoirement par trésorerie courante
Préavis voté, solde emprunt à venir (Modération trafic, étape 3)	80'000	
Préavis voté, solde emprunt à venir (Ch. Rouge, trottoir)	-	Compris dans 9.21 ci-dessus
Pavillon du tennis, travaux d'entretien et amélioration (solde à emprunter)	145'000	Financé provisoirement par trésorerie courante
Séparatif Plan-Bois/Fully/Piscine (solde à emprunter)	100'000	
Place de sport (82-2011)	149'000	Montant total
Travaux d'entretien de la piscine (84-2011)	200'000	Montant net
Construction local pour les pompiers (85-2011)	2'000'000	Montant net
Selon le présent préavis soumis au vote :		250'000
Achat d'une patinoire	250'000	
Dettes totale prévue		16'063'028
Plafond d'endettement maximum selon préavis 11-2006		20'000'000

Penthalaz, le 19 août 2011/jdb

Ce tableau est identique à celui présenté dans le préavis pour l'achat d'une patinoire, et n'est en rien modifié par l'investissement objet du présent préavis.

Le plafond n'est pas atteint.

CONCLUSIONS DE LA MUNICIPALITE

Le FC Venoge Penthelaz est destiné à tous nos citoyens et il est du devoir de la Commune de soutenir les sociétés promouvant le sport et de leur donner les moyens adéquats pour y parvenir. De plus, la location annuelle sur 5 ans nous a coûté environ CHF 58'000.--.

Pour ces raisons, la Municipalité souhaite effectuer l'achat et la pose de ces 3 mâts ainsi que changer les luminaires du terrain « A » par des lampes modernes, efficaces et économiques.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Penthelaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 06 - 2011, où le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

- **que ce préavis entre dans le cadre de la planification financière 2006-2011, conformément au préavis 11-2006 accepté par le Conseil communal de Penthelaz dans sa séance du 11 décembre 2006 (selon N° 407 du catalogue pour CHF 80'000.-).**

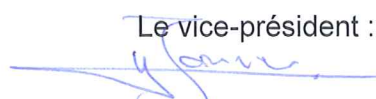
d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à effectuer la pose des mâts pour l'éclairage des terrains « B » et « C ».
2. d'autoriser la Municipalité à effectuer le changement des luminaires du terrain « A ».
3. d'accorder à la Municipalité **un crédit total de CHF 94'000.- TTC** pour ces travaux.
4. **de prélever pour amortissement**, le montant total net (une fois déduite la subvention cantonale de CHF 14'000.-), sur le fonds de réserve pour équipements sportifs et places de jeux (9.282.03).
5. **de financer cet investissement** par la trésorerie courante

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 5 septembre 2011

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le vice-président :


Y. Jauner



La secrétaire :


S. Nussbaum

Municipal à convoquer : M Yves Jauner